

## Arrêté n° 19/185/CM

### Désignation des membres du jury - Marché de conception réalisation - Maintenance en BIM pour la construction du Technocentre Henri Fabre à Marignane -13700

#### VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, le 20 septembre 2018 ;
- L’arrêté n°18/329/CM du 29 novembre 2018 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- Le concours de conception réalisation - Maintenance en BIM pour la construction du Technocentre Henri Fabre à Marignane (13700).

#### CONSIDÉRANT

- La nécessité de désigner les personnalités qualifiées en vue de la constitution de la Commission d’Appel d’Offres composée en jury ;

#### ARRETE

##### Article 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission d’Appel d’Offres composée en jury :

- Madame Camille Richard-Lenoble, architecte, membre de l’Ordre des Architectes
- Monsieur Gérard Aubanel, Ingénieur, membre du Syntec
- Monsieur Guillaume Cormier, Ingénieur, membre du Syntec

**Article 2 :**

Monsieur le Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 août 2019

**Pascal MONTECOT**